



DROIT CONSTITUTIONNEL

Session de juin 2006

2^e semestre

Durée de l'épreuve : trois heures

Vous devez traiter, au choix, l'un des deux sujets suivants :

Sujet théorique : La responsabilité gouvernementale devant l'Assemblée nationale.

Sujet pratique : Constitutionnaliste apprécié, vous devez rédiger un aide mémoire destiné à des candidats à la députation qui devra faire apparaître les cinq points suivants :

1° Comment sont organisées les incompatibilités parlementaires ?

2° Quelle est la composition et quel est le rôle de la conférence des présidents ?

3° Quelles sont les limites apportées par la constitution à l'initiative législative des parlementaires ?

4° Qu'est-ce que le vote bloqué ?

5° Quel est le régime des lois organiques ?

(Chaque réponse sera notée sur quatre points)

Aucun document autorisé

Votre copie ne doit pas dépasser six pages

Complété par ce cher Sénat
Vous jormez l'or parlementaire
Bel acquis révolutionnaire
Et cela ne fait plus débat.

Mais venons-en au point susdit:
Vous aurez donc à présider
En un bureau de députés
Des conférences bien suivies.

Sachez que les propositions
De lois qui en émaneront
Devront, lors de vos assemblées,
Etre débattues sans secret.

N'allez pas pour autant penser
Qu'elles seront prioritaires!
A l'ordre du jour les projets
Du gouvernement feront taire

Ceux qui d'abord voudraient parler.
De plus en ultime recours
(C'est le point trois, certes il est court,
Mais il fait un certain effet)

Le Président peut vous dissoudre
Comme des petits grains de poudre
Cela se nomme dissolution.
Mais je vois poindre une question...

Je vois là un doigt qui se dresse
~~Et~~ une interrogation ~~qui~~ appert
« Mais un vote bloqué, au fond, qu'est-ce? »
Mande une dame en tailleur vert.

Chère Madamé, c'est le point suivant
Essentiel-cela va sans dire→
Aussi évit'rez-vous le pire
A l'avenir en révisant!

Ne riez pas Messieurs car vous
Ne savez certain'ment pas tout
Des rouages de la République
Venons-en aux lois organiques!

Elles seront vos privilégiées
Et c'est à vous de les voter
En tant que dignes députés
Après quinze jours de délai.

Epreuve de Droit Constit. du 22 juin 2006

*Me voyant ce jour confié
Le délicat et noble office
De vous livrer, comme à des fils,
Quelque(s) sage(s) et docte(s) pensée(s)*

*C'est en vers-ne vous en déplaîse-
Que tout bon vous les offrirai
Afin que croisées, embrassées,
Mes rimes argumentent ma thèse.*

*Ô candidats à l'Assemblée
Vous qui rêvez d'y avoir nom
Cinq ans durant, oui, cinq années,
Pour l'Amour de notre Nation*

*Il vous faut d'abord re^gner
Par coeur sur le bout de vos doigts
Ces cinq points, nodaux à vrai dire,
A commencer par celui-là:*

*A l'horizon de votre tâche
Point de cumul horizontal
Le seul possible: un vertical
Il faut bien que chacun le sache.*

*En la matière politique
Ou en la maison syndicale
N'allez non plus tenir boutique
Cela ferait un vrai scandale!*

*Tel sera donc le premier point
De votre déontologie
A respecter- cela soit dit-
De manière absolue, sinon rien.*

*Venons-en à l'aspect suivant
Qui concerne, mes chers présidents
Potentiels que vous êtes tous
Votre rôle et vos conférences*

*En notre beau pays de France
Fondateur des Droits éternels
Cosmopolite- Enfin...je pense!-
Vous avez un rôle essentiel.*

*Car vous le savez bien, Messieurs,
Et Mesdames, ici réunis,
Depuis 1958
Vous êtes un organe précieux.*

*Afin qu'au seuil de mon discours
Vous ne soyez trop dépités
Par ces sermons sans rêve autour
Je veux simplement ajouter:*

*Bonne chance et que vos débats
Ne soient jamais ni vils, ni bas
Que toujours l'Esprit des Lumières
Eclaire votre Assemblée plénière...*